

DELIBERATION : 2024-04-28

OBJET : Demande de subvention au titre de l'animation et du fonctionnement du programme Leader Grand Verdon 2023-2027– Année 2023/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

MARANGES Philippe
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BOYRON Paola
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

Val de Chavagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. BRICE Garnier ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. PRATO Serge ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; Mme JONKER Nina ; Mme RALL Evelyne ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; Mme TASSIN Valérie ; Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. DROGOU Claude ; M. COULLET Alain ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DAGONNEAU Frank ; M. DURAND Gilles ; M. ROUSTAN Claude ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de subvention au titre de l'animation et du fonctionnement du programme Leader Grand Verdon 2023-2027 – Année 2023/2024

Exposé

La candidature portée par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière, comme structure porteuse du programme Leader Grand Verdon, pour la programmation 2023-2027, a été sélectionnée par la Région SUD Provence-Alpes Côte d'Azur, le 24 mars 2023.

La Communauté de Communes assume la mise en œuvre administrative du programme LEADER du GAL Grand Verdon et son animation, pour le compte de 75 communes des Alpes-de-Haute-Provence et du Var.

Le montant de l'enveloppe de FEADER allouée au GAL Grand Verdon, par la Région SUD Provence-Alpes Côte d'Azur, pour la programmation 2023-2027 s'élève à 1 689 284 €, dont 422 321 € alloués à l'animation et au fonctionnement du GAL Grand Verdon.

Sur la programmation 2023-2027, en tant que structure porteuse du GAL Grand Verdon, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière assure notamment les missions suivantes :

- Renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations ;
- Elaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection ;
- Préparer et publier des appels à propositions le cas échéant ;
- Sélectionner des opérations, déterminer le montant du soutien et soumettre les propositions à l'organisme responsable de la vérification finale de leur admissibilité avant approbation ;
- Assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie ;
- Evaluer la mise en œuvre de la stratégie.

En contrepartie, l'ensemble de frais engagés par la Communauté de Communes, Alpes Provence Verdon Sources de Lumière, pour l'animation et le fonctionnement du GAL Grand Verdon font l'objet d'un financement émanant du FEADER et de la Région SUD Provence-Alpes Côte d'Azur.

Sur la base d'un budget prévisionnel correspondant à la mise en œuvre et l'animation de la programmation Leader 2023-2027, pour la période courant du 24 mars 2023 au 31 décembre 2024, soit un budget total de 102 739.39€, il vous est proposé de solliciter les aides financières suivantes :

- Europe-Fonds Leader (80%) : 82 191,51 €
- Conseil Régional SUD PACA (20%) : 20 547,88 €

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le budget prévisionnel pour l'animation et l'administration du programme Leader du GAL Grand Verdon
- **DE SOLLICITER** l'Europe et les Fonds Leader à hauteur de 80%, soit 82 191,51 €, pour le financement de l'animation et de l'administration de ce programme
- **DE SOLLICITER** le Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 20%, soit 20 547,88 €, pour le financement de l'animation et de l'administration de ce programme
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 15 octobre 2024

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER